Direction d'Appui à la Pédagogie

Déclaration d’accessibilité

L’**Université Rennes 2** s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, l’Université Rennes 2 met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2028
- Plan d’actions de l'année en cours (intégré au SPAN)

Cette déclaration d’accessibilité s’applique au site https://dap.service.univ-rennes2.fr.

État de conformité

Le site Direction d'Appui à la Pédagogie hébergé par l’Université Rennes 2 (https://dap.service.univ-rennes2.fr) est actuellement non conforme avec le référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA), version 4 en raison de l’absence d’audit réalisé à ce jour.

Établissement de cette déclaration d’accessibilité

Cette déclaration a été établie le 1/03/2023 et validée par les instances élues de l’Université Rennes 2.

Retour d’information et contact

Si vous n’arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le comité accessibilité numérique de l’Université Rennes 2 pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme :

- Envoyer un message via ce formulaire : https://www.univ-rennes2.fr/contact
- Contacter le Comité Accessibilité Numérique à cette adresse : accessibilite-numerique [at] univ-rennes2.fr (accessibilite-numerique[at]univ-rennes2[dot]fr)

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d’accessibilité vous empêchant d’accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07